

Liste des délibérations du conseil municipal Séance du 14 décembre 2023

Présents : M. RINGUET, maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, M. JEANROT, adjoints, MM. JOFFRE, PINAUD

Excusés : M. BARDET qui donne pouvoir à M. RINGUET, Mme BARRAT qui donne pouvoir à Mme MONTENON, M. GIVERNAUD

Absent : M. AFONSO

Modalités de vote : scrutin ordinaire

Président de séance : M. Michel RINGUET, maire

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexandre PINAUD

N° délibération	Ordre du jour	Décision du conseil municipal
2023-12-14-01	Sonnerie de la cloche de l'église : modalités de mise en service	adopté
2023-12-14-02	Demande d'acquisition d'une partie des biens de section des Fougères	rejeté
2023-12-14-03	Communauté de communes Bénévent-Grand-Bourg : finances – adoption du montant des attributions de compensation 2024 – modification dans le cadre d'une révision libre	adopté
2023-12-14-04	Institution de la prime pouvoir d'achat exceptionnel forfaitaire	Projet adopté
2023-12-14-05	Avenant n°2 au marché de travaux lot n°1 maçonnerie transformation d'une grange en logement	adopté
2023-12-14-06	Devis Evolis 23, création de voirie aux Grandes Loges	adopté
2023-12-14-07	Devis remplacement ordinateur compta	adopté
2023-12-14-08	Décision modificative n°3	adopté
Divers et informations	<p><u>DETR 2023</u> Le devis réactualisé de l'entreprise MILLET-FRAPPAT d'un montant HT de 25 863,83 € soit 31 036,60 TTC a été accepté au titre des reliquats DETR 2023. Le précédent devis était de 24 531,75 € HT soit 29 438,10 € TTC. La prise en charge est de 35 % soit 9 052,34 €. Le reste à charge pour la commune est de 21 984,26 €.</p> <p><u>DETR 2024</u> Un dossier DETR a été déposé par Evolis 23 au titre de la DETR 2024 pour la réfection de la route des Saillants. La réfection comprend 3 638 m² en béton bitumeux + curage des fossés + Calage des accotements pour un montant de 60 943,41 € - 8 223,79 € de FCTVA – 21 035,18 € de DETR (taux de 40 %). Il</p>	

reste à la charge de la commune 31 684,45 € + les frais d'administration générale de 2 437,74 € soit au total 34 122,18 €.

DEVIS SUPPLEMENTAIRE TRAVAUX GRANGE

ADAM : devis placard sous évier : 912,00 TTC puis 840,00 € TTC (accepté).

COMMANDE GROUPEE DE RESERVES EAU AVEC LA COM COM

2 cuves carrées pour mettre à l'atelier (2 x 119,70 €) , 1 verticale pour le garage Jules Marouzeau (198 €+ 44 € de kit collecteur).

Le chemin qui relie les Petites Loges aux Grandes Loges passe actuellement sur la propriété du GAEC des Loges, là où doit être construit un bâtiment. Le GAEC s'est engagé par écrit à prendre à sa charge l'ouverture du chemin et son empierrement comme il est positionné sur le cadastre. Seul le matériau de finition sera à la charge de la commune.

Courrier départ des locataires au n°2 chemin de la Tonnelle. La question est posée de savoir s'il faut faire installer un poêle à granulés dans cette maison où tout le chauffage est électrique (plancher chauffant + convecteurs).

M. CHAULET de l'UTT La Souterraine s'est déplacé afin de voir ce qu'il est possible de faire pour sécuriser le carrefour de la D 56 avec la VC n° 45. Des panneaux STOP et de signalisation avancée de STOP seront placés de part et d'autre sur la VC n°45, les bandes de stop seront tracées, deux panneaux route prioritaire seront placés sur la D56. L'acquisition et la pose des panneaux seront à la charge de la commune.

Suite à la demande de monsieur CHATIGNOUX qui souhaitait qu'un ralentisseur soit aménagé sur la D56 : cette demande ne paraît pas appropriée vu la configuration des lieux.

Signatures

le maire,

le secrétaire de séance



Date d'affichage	22.12.23
Date de fin d'affichage	
Date de publication	22.12.23